



EXAMEN DE PLUSIEURS TEXTES DE LOI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE P. 04 & 05

Les députés modifient la loi sur le GAZODUC et autorisent la ratification des accords sur l'ECO, la cybersécurité, la cybercriminalité, le Smart Africa

APRÈS LA RENCONTRE DU CHEF DE L'ÉTAT AU PALAIS DE LA MARINA SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION P. 03

L'he Abdoulaye GOUNOU n'écarte pas l'éventualité d'une révision de la Constitution pour respecter la décision de la Cour constitutionnelle



RÉALISATION DES TRAVAUX À TOGBIN - ADOUNKO

Les personnes affectées sont invitées à libérer les espaces au plus tard le 06 février prochain

SUPPOSÉ COÛT DE L'ORGANISATION DES VODUN DAYS P.02

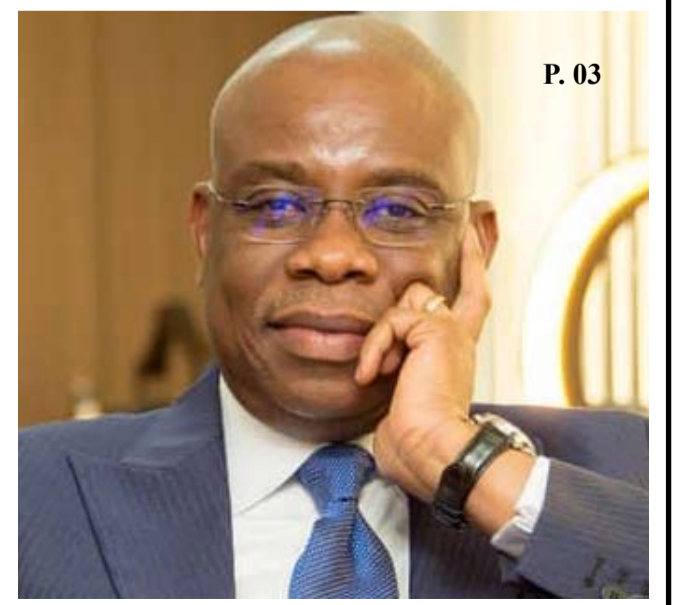
L'adresse de l'he Dakpè SOSSOU au frère HOUNVI



BÉNIN

P. 08 & 09

25 douaniers et 315 fonctionnaires de la Police Républicaine envoyés d'office à la retraite



P. 03

SUPPOSÉ COÛT DE L'ORGANISATION DES VODOUN DAYS

L'adresse de l'he Dakpe SOSSOU au frère HOUNVI

Quelques jours après la 1ère édition des Vodun Days à Ouidah, le coût de son organisation est la nouvelle trouvaille des opposants au régime du président Patrice Talon. Sur sa page Facebook, le député Dakpè Sossou répond à l'un d'entre eux, le frère Hounvi. Lire l'intégralité de l'adresse de l'élu du peuple.

Mon adresse au frère Hounvi

Il circule depuis le week-end dernier, un audio attribué à un certain frère Hounvi qui, depuis quelques années s'est auto couronné le roi de la désinformation et de la manipulation publiques.

Dans son message, l'auteur relève que l'organisation des vodoun days aurait coûté 60 milliards au contribuable béninois. Plus encore, il a évoqué le détournement présumé des fonds, d'une part de la Caisse de secours des Forces armées béninoises et d'autre part, des forces de sécurité publique du Bénin. D'où tient-il de telles informations ? Est-il en mesure de les prouver ? Pourquoi ne publie-t'il pas, par les mêmes voies les preuves de ses allégations ? Quelle est cette pagaille que nous laissons se perpétuer ? Duquel des membres du comité d'organisation des vodoun days, tient-il cela ? En portant à notre attention ces informations, il devrait être autant en mesure d'en publier les preuves.

Aussi, voudrais-je prier le Procureur de la République dont la fonction est de préserver et de défendre les intérêts de la société d'ouvrir une enquête sur ce dossier et d'exiger du supposé frère Hounvi qu'il rapporte les preuves de ses accusations. Autrement, je me verrai dans l'obligation de poursuivre personnellement l'auteur de ces déclarations.

Pour aller plus loin, après avoir passé de nombreux et longs mois à peindre en noir le Bénin, son peuple et son combat pour un plein épanouissement, il s'est attribué un nouveau rôle, celui des plus infantiles et des plus ridicules : nous distraire.

S'il se réclame Hounvi, je puis lui dire que, moi je suis Hounsi; un statut qui me place dans la confortable position d'ainé et qui me permet de

vous dire combien de fois vous vous trompez sur le nouvel environnement politique du Bénin et la personne du Président TALON. Le mal est que même si ceux que vous soutenez dans votre combat réussissent à prendre le pouvoir, ils ne feraient rien pour vous; encore qu'il aurait fallu qu'ils y parviennent, d'abord.

Pendant que le Président Patrice TALON et son Gouvernement s'emploient à relever ce pays des ténèbres dans lesquelles certains qui s'affichent, aujourd'hui en messie l'ont plongé hier, le supposé frère Hounvi travaille à minimiser cet effort, à le renier même.

Depuis ce week-end, en un geste de désespoir, il appelle à l'insurrection de nos Forces armées et de sécurité. C'est le moment de rendre un hommage à ces hommes et femmes qui ont accepté de protéger la République et qui se sont engagés à rester dans ce rôle dont, du succès dépend la survie collective.

Celui qui joue au démocrate, le donneur de leçons connu en vient, finalement à remettre en cause le fondement même de notre mode de gouvernance en proposant à nos forces armées de se rebeller. Peut-on tomber encore plus bas ?

Ces allégations nocives, malveillantes et méchantes ventilées dans l'opinion publique ne visent, une fois de plus qu'à nous distraire et à nous éloigner de l'essentiel. Cependant, elles sont suffisamment graves pour que, en bons démocrates nous exigions du supposé frère Hounvi qu'il en rapporte les preuves. Et c'est cela que la démocratie... la possibilité de parler mais surtout l'obligation de prouver ses allégations.

Nous attendons ses preuves.
Rendez-vous au couvent !

Dakpè SOSSOU



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lebledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lebledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

STRATÈGE MÉDIA EVENTS
& MISTER OKÉKÉ

PRESENTENT

A.V.R.I.L
2.0.2.4

Édition 2

SOIRÉE DES TALENTS

ARTISTIQUES
DE PORTO-NOVO

APPEL AUX
SPONSORS ET PARTENAIRES

Talents Artistiques de Porto-Novo +229 66 16 75 88

APRÈS LA RENCONTRE DU CHEF DE L'ÉTAT AU PALAIS DE LA MARINA SUR LA RÉVISION DU CODE ÉLECTORAL

L'he Abdoulaye GOUNOU n'écarte pas l'éventualité d'une révision de la Constitution pour respecter la décision de la Cour

Aussitôt après la rencontre tenue avec le président Patrice Talon ce lundi 22 janvier 2024 en vue de trouver une réponse consensuelle à la décision de la Cour constitutionnelle sur la révision du code électoral, l'he Abdoulaye Gounou donne sa part de vérité. Pour ce membre influent du groupe parlementaire Bloc Républicain, il est fort possible qu'en voulant réviser le code électoral tel que demandé par la Cour constitutionnelle, les députés pourront être emmenés à toucher la Constitution, pas dans sa substance mais dans les dispositions transitoires.

Le Président de la République Patrice Talon a rencontré le lundi 22 janvier 2024 au Palais de la Marina de Cotonou les députés des 3 groupes parlementaires de l'Assemblée nationale de la 9ème législature. Dans sa sortie de séance de concertation avec le chef de l'Etat, le député Abdoulaye Gounou du groupe parlementaire « Bloc Républicain » a laissé entendre que dans le processus de modification du code électoral, les députés pourraient être emmenés à réviser la Constitution mais ça sera, selon lui, pour harmoniser les dispositions liées aux dates des élections.

« Le Chef de l'Etat nous a invité à nous concerter pour trouver ensemble un consensus », a indiqué le président du groupe parlementaire « Bloc républicain » avant d'ajouter : « tous, on a constaté effectivement ce que la Cour a indiqué ». L'honorable Abdoulaye Gounou a déclaré que « la question la plus difficile est celle qui a évoqué le parrainage ». Il a précisé que « le parrainage en lui-même ne pose aucun problème ». A l'analyse dit-il, « il se fait que nous-mêmes (députés) nous avons calé les échéances électorales

dans la Constitution lors de la dernière révision ». Pour lui, si les députés ne règlent pas la question à ce niveau, « ce serait difficile » et que « si on la règle-là, ça règle tout ce que la Cour a dit concernant le code électoral ».

Selon ce dernier, « il respectera que l'erreur matérielle » et « là où il faut mettre deux semaines au lieu de 5 jours qu'on a écrit ». « Donc la meilleure façon de régler ce serait au niveau de la Constitution dans les dispositions transitoires » a-t-il souligné. Il n'a pas manqué de faire que « le chef de l'Etat a réaffirmé qu'il n'est pas demandeur d'un 3ème mandat » et que ce dernier a martelé « à qui veut l'entendre ». C'est pourquoi, il a affirmé à l'endroit du peuple béninois que « ce n'est pas la substance de la Constitution qui sera touchée » mais « juste la disposition qu'il faut revoir ». « C'est nous les députés qui avons constaté nous-mêmes que cette disposition », il faut la revoir à ce niveau « pour faire le réglage du calendrier électoral. » « Donc la réflexion sera engagée à notre niveau pour voir c'est quoi les meilleures dates à indiquer » a-t-il lâché.

E. J. A.

RÉALISATION DES TRAVAUX À TOGBIN - ADOUNKO

Les personnes affectées sont invitées à libérer les espaces au plus tard le 06 février prochain

Afin de démarrer les travaux de réalisation des infrastructures prévues sur le périmètre des 80 hectares situés entre Togbin et Adouanko. Suite aux formalités légales de dédommagement des personnes affectées et au renvoi judiciaire à la prise de possession dudit périmètre. Les personnes affectées qui occupent encore leurs terrains, physiquement ou matériellement, sont invitées à libérer impérativement les lieux dans un délai de 15 jours. Lire l'intégralité du communiqué signé par le ministre du cadre de vie.

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502 / 01 BP 3621 Cotonou
+229 21 31 29 12 / 21 31 29 13
mvt.infos@gouv.bj
www.cadredevie.gouv.bj

N° 056/MCVT/SP-c Cotonou, le 22 JAN 2024

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable communique :

En raison du démarrage imminent des travaux physiques de réalisation des infrastructures prévues sur le périmètre des 80 hectares, situé entre Togbin et Adouanko, et faisant suite aux formalités légales de dédommagement des personnes affectées et au renvoi judiciaire à la prise de possession dudit périmètre, les personnes affectées qui occupent encore leurs terrains, physiquement ou matériellement, sont invitées à libérer impérativement les lieux dans un délai de quinze (15) jours, courant du 23 janvier au 06 février 2024.

Passé ce délai, il sera procédé à la libération intégrale et sans nouveau préavis, des terrains concernés.

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable compte sur la collaboration de tous pour la libération intégrale du site dans le délai fixé.

LE MINISTRE
José TONATO
Ministre du Cadre de Vie et des Transports et du Développement Durable



EXAMEN DE PLUSIEURS TEXTES DE LOI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés modifient la loi sur le GAZODUC et autorisent la ratification des accords sur l'ECO, la cybersécurité, la cybercriminalité, le Smart Africa

Sous la houlette du président Louis Gbèhounou VLAVONOU, les députés de la 9ème législature ont autorisé, au cours de la séance plénière de ce mardi 23 janvier 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo, la ratification de l'accord sur l'ECO, de l'accord sur l'Alliance Smart Africa, de deux conventions, l'une sur la cybercriminalité et l'autre sur la cybersécurité. Au cours de la même séance plénière, ils ont modifié la loi sur le Projet de Gazoduc.

Cinq des sept points inscrits à l'ordre du jour de la plénière des 23 et 24 janvier 2024 ont été vidés par la Représentation nationale ce mardi en présence du Garde des sceaux, ministre de la Justice et de la législation Yvon Detchéno. D'entrée de jeu, c'est la loi portant autorisation de ratification de l'accord de coopération monétaire signé à Abidjan, le 21 décembre 2019, entre les Gouvernements des États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine et le Gouvernement de la République française qui a été votée à l'unanimité des députés présents et représentés. À cette occasion, le groupe parlementaire "Les Démocrates" a justifié son vote favorable par une déclaration lue par son président, l'he Nouréni Atchadé.

Pour revenir au rapport de la Commission des finances et des Échanges, cet accord comprend un préambule et dix (10) articles répartis en cinq (5) titres qui traitent successivement : des définitions

(article 1), des principes relatifs au rôle de la République française (articles 2 et 3); des relations entre la République française et l'UMOA (articles 4, 5 et 6); des dispositions applicables au titre de la prévention et de la gestion de crise (article 8); et des dispositions finales (articles 9 et 10).

Intérêt pour l'ECO

Cet accord a pour objectif de parvenir à un ensemble de réformes modernisant l'UMOA en vue de faciliter son extension progressive à d'autres pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. En termes de nouveautés, informe ledit rapport, le nouvel Accord contient trois principales décisions que sont : l'arrêt de la centralisation des réserves de changes au Trésor français, le transfert de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest des ressources disponibles dans le compte d'opération et de fermeture dudit; le retrait de tous les représen-

tants français des organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'administration de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, commission bancaire et Comité de politique monétaire); le changement de la monnaie FCFA en ECO lorsque les pays de l'union intégreront la nouvelle zone ECO.

Pour ce qui est de l'intérêt du Bénin à ratifier cet accord, le rapport indique que la ratification de cet accord monétaire témoigne de la volonté du Bénin de poursuivre la coopération avec les États de la sous-région et de promouvoir l'intégration régionale. Ainsi, le nouvel Accord préserve les paramètres économiques clefs de stabilité monétaire et de résilience de la monnaie de l'UMOA à savoir : le maintien de la parité fixe à l'EURO et la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

Renforcer le Gazoduc

C'est à l'unanimité des députés présents et représentés moins une absten-



tion que la loi portant modification de la loi n°2004-23 du 25 mars 2005 portant régime juridique et fiscal harmonisé applicable au projet du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest en République a été votée. Selon le rapport de la Commission du Plan, de l'équipement et de la production, des difficultés ont été enregistrées dans l'exploitation du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest. D'où la modification de la loi qui comporte deux (02) articles. Alors que son article premier annonce la substitution, la suppression en l'insertion de groupes de mots et définitions de termes dans les dispositions des articles 4, 17, 34, 35, 36, 56 et 59 de la loi n°2004-24 du 25 mars 2005; son article 2 a pour contenu, les dispositions finales. A rappeler que le Gazoduc de l'Afrique de l'ouest permet de transporter à travers un Gazoduc sous pression, le gaz naturel nigérian vers ces pays pour la production de l'énergie électrique afin de faciliter l'accès à un combustible propre, abondant et bon marché.

Mieux consommer les TIC

C'est également à l'unanimité des députés présents et représentés que la loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant l'Alliance Smart Africa a été votée au cours de cette même séance plénière. Selon le rapport de la commission des lois, de l'administration et de droits de l'homme, cet accord comporte un préambule et quinze (15) articles qui se présentent ainsi qu'il suit : l'article premier est consacré aux définitions; les articles 2 et 3 sont relatifs à la création, à l'objet et aux missions ; l'article 4 précise le statut juridique, les privilèges et immunités de l'Alliance; l'article 5 aborde les conditions d'adhésion à l'Alliance; l'article 6 identifie les organes; l'article 7 est relatif à l'engagement des membres à respecter, à mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration et à contribuer au financement de l'organisation; les articles 8 et 9 traitent des relations avec

SUITE EN PAGE 05



EXAMEN DE PLUSIEURS TEXTES DE LOI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (SUITE ET FIN)

les États non membres, les agences de coopération, les organisations africaines et internationales; les articles 10 et 11 sont relatifs aux amendements et au règlement des différends; les articles 12 et 14 abordent les restrictions apportées aux avantages ainsi que les interprétations et langues de travail; l'article 14 traite de la ratification, de l'entrée en vigueur, du retrait et de la suspension; et enfin l'article 15 est relatif aux dispositions finales. "En procédant à la ratification de l'Accord établissant l'Alliance Smart Africa, le Bénin marquera pleinement sa volonté de travailler à l'atteinte des objectifs de l'organisation et de se placer au cœur de l'agenda des TIC en Afrique et de renforcer sa posture de pays phare devant contribuer à la mise en œuvre du projet pilote d'identité numérique en Afrique. Dans cette perspective il pourra, entre autres, disposer des bonnes pratiques pour l'atteinte de ses objectifs entrant dans la vision de faire du Bénin, la plateforme des services numériques en Afrique pour l'inclusion sociale et la croissance. En adhérant à son statut, notre pays donnera une nouvelle dimension internationale à ses efforts pour le développement du secteur numérique. C'est pourquoi ce présent projet de loi a été initié en vue de la ratification du dit Accord.", renseigne le rapport de la commission. En effet, le Bénin a adhéré à l'Alliance Smart Africa créée lors du sommet "Transform Africa" qui s'est

tenu à Kigali (Rwanda) du 28 au 31 octobre 2013. De cette alliance, est né un accord qui est un instrument juridique élaboré par l'Alliance Smart Africa, vise essentiellement un accès abordable au haut débit et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

La convention de l'Union africaine sur la cybersécurité

Toujours au cours de cette séance, les élus du peuple ont autorisé la ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. Selon le rapport de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, cette convention comporte trente-huit (38) articles regroupés en quatre (04) chapitres, dont un article préliminaire. L'article premier (article préliminaire) définit les termes employés dans la convention; le chapitre 1er (article 2 à 7) est relatif aux transactions électroniques; le chapitre II (articles 8 à 23) traite de la protection des données à caractère personnel; le chapitre III (articles 24 à 31) porte sur la promotion de la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité; le chapitre IV (articles 32 à 38) énonce les dispositions finales. Ce présent projet de loi, il faut le rappeler, ambitionne de maintenir la dynamique régionale, s'illustre comme un véritable instrument de lutte en vue



d'instaurer la confiance et la sécurité dans le cyberspace africain.

Cette convention est axée sur un dispositif juridique basé sur cinq (05) orientations stratégiques à savoir les options d'une politique de cybersécurité à l'échelle de l'Union africaine; les bases d'une cyberéthique à l'échelle de l'Union africaine qui énoncent des principes fondamentaux dans les domaines importants de la cybersécurité; la capacité à organiser le commerce électronique, la signature électronique et la publicité par voie électronique; la capacité à organiser le cadre juridique et institutionnel de la protection des données à caractère personnel; la capacité à consommer les bases d'un cyberdroit pénal et d'une procédure pénale adoptée au traitement de la cybercriminalité.

La convention de Budapest sur la cybercriminalité

La loi portant autorisation d'adhésion à la convention sur la cybercriminalité, adoptée à Budapest, le 23 novembre 2001, au protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques adoptés à Strasbourg en France, le 12 mai 2002 a été votée au cours de la séance plénière de ce mardi 24 janvier 2024. Selon le rapport de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, cette convention comprend un préambule et quatre (04) chapitres relatifs respectivement à l'emploi des termes ; aux mesures à prendre au niveau national notamment le droit matériel et le droit procédural; à la coopéra-

tion internationale et enfin aux clauses finales.

En effet, ce texte comporte 48 articles qui traitent entre autres de définitions, des dispositions relatives aux incriminations, aux formes de responsabilité et de sanctions et aux mesures applicables à la criminalité informatique.

Ladite convention offre aux parties, pour combattre la cybercriminalité, trois démarches essentielles à savoir harmoniser les éléments des infractions relatives au droit pénal matériel national et les dispositions connexes sur la cybercriminalité; fournir au droit pénal procédural national les pouvoirs nécessaires à l'instruction et à la poursuite d'infractions cybercriminelles ainsi que d'autres infractions commises au moyen d'un système informatique; mettre en place un régime rapide et efficace de coopération.

*Hermann O. (Source Ext.)



APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

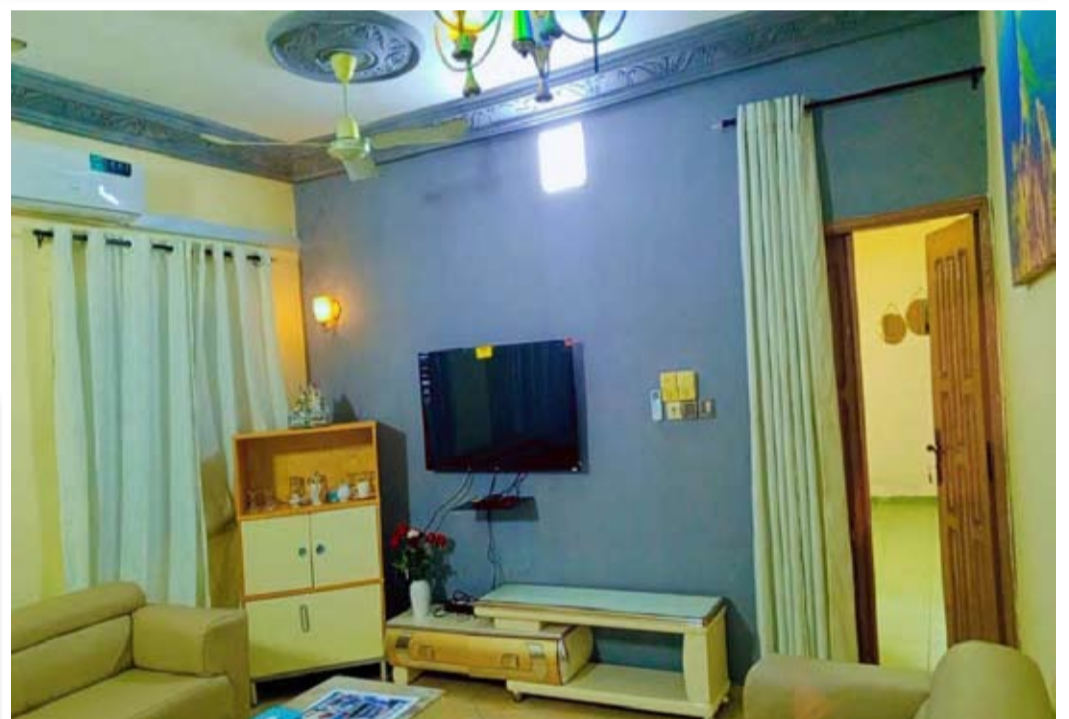
**Renseignements et réservations
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

RETRAITE ANTICIPÉE DES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DE LA POLICE RÉPUBLICAINE

Liste des 315 fonctionnaires concernés

Il sont au total 315 Officiers et sous-Officiers fonctionnaires de la Police Républicaine au Bénin qui vont à la retraite forcée, à partir du mois prochain. Cette mesure s'inscrit, selon les informations disponibles, dans le cadre d'une restructuration au sein de la corporation. Cette décision de forcer le départ à la retraite de ces Officiers et sous-officiers de la Police Républicaine suscite des interrogations et des préoccupations au sein de la population et des Forces de l'ordre. Certains se demandent si cette restructuration est réellement nécessaire et si elle ne va pas nuire à l'efficacité et à la sécurité de la Police. D'après les informations, cette restructuration vise à moderniser et à renforcer les capacités opérationnelles de la Police Républicaine. Il est également men-

tionné que cette mesure permettra certainement de libérer des postes pour de nouvelles recrues et de promouvoir une relève générationnelle au sein de la corporation. L'intégralité de la liste des 315 fonctionnaires de la police républicaine:



Table listing names and matricule numbers of police officers, starting with BASSABI ELISE (CP1 00034) and ending with KOTO ARSENE (CP1 00695).

Table listing names and matricule numbers of police officers, starting with KOUBALOU SALIFOU (CP1 00462) and ending with AGBIDI COHOVI PAUL (CP1 00259).

Table listing names and matricule numbers of police officers, starting with DJINOU PAUL (CP1 00017) and ending with N'TCHA N'TCHA GNISSIMA DIDIER (BMP 01132).

Official message header from the Ministry of the Interior and Public Security, Cotonou, dated January 19, 2024. Subject: Invitation to a work stoppage. Includes a list of 27 names and their matricule numbers.

Table listing names and matricule numbers of police officers, starting with SOMAVO YVES (CMP 00515) and ending with BACHAROU KAMAROU DINE (CP1 00411).

SUITE EN PAGE 10

BÉNIN

25 douaniers envoyés d'office à la retraite

Après la police républicaine, c'est le tour de quelques agents en fonction à la douane, d'être envoyés d'office à la retraite. Environ une trentaine dont la liste vient d'être publiée et ils doivent subir le même sort que les 315 agents de la police républicaine.

En effet, les autorités se sont basées sur l'article 163 de la loi N°2020-17 du 03 juillet 2023 portant statut spécial des fonctionnaires des douanes motivant cette décision. « Nonobstant les limites d'âge fixées à l'article 162 de la présente loi et indépendamment du cas où elle constitue une sanction disciplinaire, tout fonctionnaire des douanes peut exceptionnellement être mis à la retraite d'office après 20 ans de service. La mise à la retraite d'office d'un fonctionnaire des douanes est subordonnée à la proposition du Directeur général des douanes qui soumet à cet effet, un rapport de proposition au ministre chargé des finances pour décision en conseil des ministres. Tout fonctionnaire des douanes mis à la retraite d'office bénéficie d'une allocation sans préjudice de la jouissance immédiate de la pension de retraite. Un décret pris en conseil des ministres fixe les modalités d'octroi d'allocation ».

Voici la liste des douaniers concernés:

1. BOKO Pamphile
2. ABOCHI Christian
3. CHABI Jean
4. DOTOU Anicet
5. ADJOVI Codjo
6. ASSOGBA Bernard
7. AHISSOU Désiré
8. AKAKPO Franck
9. AZEHOUN Francis
10. HOUNHOUI Boniface
11. AHITONOU Valentin
12. AKOUEIKOU Emmanuel
13. GLIDJA Christian
14. AFFOUDA Raoul
15. APLOGAN Crespin
16. KPATENON Gabriel
17. DAOUDA Salifou
18. SEKE Toussaint
19. KINKPOHOU Toussaint
20. HOUNGUE Jinonce
21. GONSALVES Wilibrod
22. BATOKO Alimi
23. OROU Christophe
24. BARBOSA Michael
25. YAYA Charles

DOUANES BÉNINOISES

La DG Adidjatou Zanouvi dément toute vente aux enchères de véhicules à Cotonou

A travers un communiqué en date du mardi 23 janvier 2024, la Directrice Générale des Douanes, Adidjatou HASSAN ZANOVI dément toute vente aux enchères de véhicules sur l'un des sites de vente douanière de Cotonou, le 03 février 2024", comme relayée sur les réseaux sociaux. Elle en profite pour inviter la population à rester prudente et vigilante. Lire ci-dessous le communiqué:



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BENIN

Tél. (00229) 21 31 55 48 - Fax (00229) 21 31 67 86 (Rép. du Bénin)
01 BP : 400 COTONOU <https://www.douanes.gouv.bj>
E-mail : DGDBENIN@douanes.bj

Direction Générale des Douanes

N° 045-c /DGD/DGA/DOD/BP

Cotonou, le 23/01/2024

COMMUNIQUE

La Directrice Générale des Douanes communique :

Il m'est revenu avec persistance qu'il circule sur les réseaux sociaux une prétendue note circulaire n°035/DGD/DGA/DLC du 22/01/2024 faisant état d'une supposée "vente aux enchères de véhicules sur l'un des sites de vente douanière de Cotonou, le 03 février 2024". Le même document indiquerait la procédure à suivre ainsi que les frais d'inscription y afférents, fixés à cent mille (100.000) FCFA payables par procédé électronique et une pièce d'identité à envoyer via le numéro WhatsApp +229 43 74 21 94.

La Directrice Générale des Douanes porte à la connaissance du public qu'un tel document n'a jamais été signé d'elle et plusieurs mentions inexactes attestent de la fausseté dudit document. Il ne s'agit donc que des manœuvres d'individus mal intentionnés.

La Directrice Générale des Douanes invite la population à rester prudente et vigilante, et rassure le public que des investigations sont en cours.

La Directrice Générale des Douanes,


Adidjatou HASSAN ZANOVI

CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Emilio Nsue, le meilleur buteur de la CAN

Emilio Nsue Lopez est un footballeur international équato-guinéen, né le 30 septembre 1989 à Palma de Majorque en Espagne. Il évolue au poste d'arrière droit ou d'ailier au CF Intercity. Nsue est le meilleur buteur de l'histoire de l'équipe de Guinée équatoriale avec 20 réalisations en 42 matchs. Auteur d'un triplé face à la Guinée-Bissau plus tôt dans le tournoi – le premier dans une CAN depuis 2008, Emilio Nsue a de nouveau brillé ce lundi avec la Guinée équatoriale, du côté de la Côte d'Ivoire. Avec un doublé dans l'humiliation du pays hôte, l'attaquant de l'Intercity, en Espagne, a porté son total à cinq buts, alors que cette Coupe d'Afrique n'en est qu'à la phase de poules. Des statistiques plus vues sur le continent africain depuis 1970 et un certain Laurent Pokou.

Aimé HOUENOU



LICENCE C / CAF 2024

Journée d'intégration

Attendus ce mardi 23 janvier 2024 au siège de la Fédération Béninoise de Football, la Journée d'intégration qui précède le démarrage des cours de la licence C CAF a lieu hier au siège de la Fédération Béninoise de Football à Porto-Novo. Elle est dirigée par le directeur technique national Adolphe Ogouyon. On note la présence de urbain HONFO, coach adjoint de coton Fc et Abdoulaye ouzerou sélectionneur de l'équipe nationale féminine junior.

Aimé HOUENOU



CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

La CAF lance une enquête

La CAF lance une enquête contre la Fédération Royale Marocaine de Football et la Fédération Congolaise de Football.

La CAF a ouvert une enquête contre la Fédération Royale Marocaine de Football ("FRMF") et la Fédération Congolaise de Football ("FECOFA") suite aux incidents survenus à la fin de la rencontre entre le Maroc

et la République Démocratique du Congo, lors de la neuvième journée de la Coupe d'Afrique des Nations CAF TotalEnergies, Côte d'Ivoire 2024 qui s'est soldé sur un nul 1-1. A la fin de la rencontre il y avait eu une altercation. La CAF ne fera aucun autre commentaire sur cette affaire jusqu'à ce que l'enquête soit terminée.

Aimé HOUENOU



Liste des 315 fonctionnaires concernés (suite et fin)

224	ODE A. ELISABETH	BMP	00264
225	ODJE E. ADOLPHE	BMP	01498
226	OLOSSOUMARE AYE DON BAKARY	BMP	01826
227	QUIRINO ASSOGBA FREDERIC	BMP	00248
228	SACRAMENTO KEGNIDE A. RAYMOND	BMP	01107
229	SOGLO OSCAR FIFONSI JULES	BMP	00250
230	SOSSA OLYMPE	BMP	00013
231	SOUNNOUVI M. JOEL CHRISTIAN	BMP	00804
232	TCHANTIPO B. PARFAIT	BMP	01762
233	YAGBE DAKPEHOU DONATIEN	BMP	01474
234	YACOUBOU M. SALISSOU	BMP	00067
235	YAKAMBOU DATIBEI ROSALINE	BMP	00277
236	YAOTCHA THEOPHILE	BMP	00340
237	YAKARI AKILOU	BMP	00422
238	ZOLA JONAS COMLAN	BMP	00254
239	ABDOULAYE IBRAHIM SEIDOU	BCP	00347
240	ADAM BONI	BCP	00046
241	ADEN HOUESSOU GLORY M. O. INNOCENT	BCP	00442
242	ADJANAN ERIC	BCP	00047
243	ADOUNSA SYMPHORIEN SOTHER	BCP	00443
244	AGBESSI WILFRIED EDOUARD	BCP	00714
245	AGBO IBRAHIM SALIFOU	BCP	00458
246	AGBOKOU COFFI M. LIN ALEXIS	BCP	00475
247	AIDOFI TELESPHORE GERARD	BCP	00668
248	AIKPANDO K. LAURENT	BCP	00582
249	AILOSSAN COMLAN PLACIDE BERNADIN	BCP	00499
250	AKANFI VINCENT ATCHAMOU G	BCP	00556
251	AKELE MAURICE F. LIN O	BCP	00714
252	AKINOCHO YVES ERIC OLABISSI	BCP	00623
253	AKOUEIKOU GABRIEL	BCP	00650
254	AKPOVI BIENVENU JOACHIM	BCP	00423
255	ALE BACHIROU	BCP	00385
256	ALLAHASSA AMBROISE	BCP	00649
257	AMOUSSA RAÏMATOU	BCP	00562
258	AREKPA T. ABIBOU	BCP	00342
259	ASSOGBA S. BRUNO	BCP	00624
260	AYAMODOU S. AWALI	BCP	00691
261	AZANNAI CHRISTOPHE	BCP	00959
262	AZOMBAKIN A. BENJAMIN	BCP	00696
263	BABIO ALI NASSER	BCP	00603
264	BAKA ARNOLD ORPHEE LOUTFY	BCP	00437
265	BIAOU CHABI EMILE	BCP	00445
266	BOA VENTURA ACHILLE	BCP	00542
267	COUTON JEREMIE SENAKPON	BCP	00564
268	DAHOUNLITON CHRISTIAN DIDIER YVES	BCP	00966
269	DANONGBE COMLAN HENRI	BCP	00053
270	DANSOU ANTOINE	BCP	00618
271	DIDAVI G. EMILE	BCP	00055
272	DOSSA GREGOIRE ANTONIN	BCP	00639

273	DOSSOU ADANTCHEDE MARC	BCP	00444
274	DOSSOU M. PAUL	BCP	00613
275	DOSSOU YOVO COFFI FORTUNE S. DE L.	BCP	00900
276	DOUGBE VALENTIN	BCP	00518
277	FOUSSATE BIO NICAISE	BCP	00057
278	GBASSE EVARISTE	BCP	00480
279	GOUDJO BRICE MAIXENT	BCP	00476
280	GOUNOU YERIMA BIO GUIO	BCP	00602
281	HESSOU T. M. DESIRE	BCP	00534
282	HOUËGBE E. SERGES	BCP	00580
283	HOUËSSOU HERMANN LEOPOLD	BCP	00591
284	HOUNGNI MAGLOIRE	BCP	00957
285	HOUNGBO JEAN OLIVIER	BCP	00837
286	HOUNZINME PARFAIT	BCP	01171
287	HOUESSOU J. S. CONSTANT	BCP	00679
288	HOUESSOU J. S. CONSTANT	BCP	00524
289	INOUSSA FOUSSENI T. MOUSTAPHA	BCP	00607
290	KEMAVO T. JUSTIN	BCP	00516
291	KORA YINKOU DAFIA	BCP	00345
292	KOUHO GODEFROY	BCP	00569
293	KPEGOUNOU SOULE	BCP	00344
294	KPODANHO AMBROISE	BCP	00654
295	KPOSSOU SEGBEGNON ALAIN	BCP	00561
296	LEGBA GODOUOU SEBASTIEN	BCP	00374
297	LOKONON M. OSCAR FRANCK	BCP	00611
298	LOKONON ENAGNON WILLIAM	BCP	00616
299	MEHINTO GODEFROY VIGNON	BCP	00619
300	MENSAH KOCOUCREPIN	BCP	00892
301	MEVOEGNON LOTH AVOSSANOU	BCP	00617
302	MIGAN CASIMIR DEGNON	BCP	00625
303	MORGAN MACAIRE TIBURCE	BCP	00642
304	MOUSSOUGAN ANDRE YAQVI	BCP	00481
305	OLIBE DOROTHEE	BCP	00967
306	SACCA FERDINAND	BCP	00928
307	SAGBO S. RAYMOND FORTUNE	BCP	00712
308	SEHOUNON DIDIER	BCP	00667
309	SOTON MAHOULOME ELIE	BCP	00631
310	TAMOU YERIMA N'DOULO	BCP	00800
311	TIGRI EDGARD JEREMIE	BCP	00674
312	TOHA RUFIN	BCP	00651
313	TOSSOU BOKO BERTIN LUC	BCP	00634
314	VIGNISSY CYR RAOUL JUSTIN	BCP	00656
315	YOTTO DISSIRE	BCP	00608

PRESENCE ET EXACTITUDE DE TOUS VIVEMENT SOUHAITEES STOP ET FIN

INSPECTEUR GENERAL DE POLICE DE 2^{ème} CLASSE SOUMAILA ALLABI YAYA

COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

N° 002-24/HAAC/PT/CLC/SG/DAJDC/SDC/SCS

IL EST LANCE UN APPEL A CANDIDATURES POUR LES PROPOSITIONS A NOMINATION DES RESPONSABLES DE DIRECTION AU SEIN DE LA SOCIETE DE RADIO ET DE TELEVISION DU BENIN S. A. (SRTB S. A.) aux postes ci-après :

Directeur Général de la #SRTB S.A. ;
 Directeur de #BéninTV ;
 Directeur de #BéninTVAlafia ;
 Directeur de #BéninTVJuniors ;
 Directeur de la #RadioBénin ;
 Directeur de la #RadioBéninAlafia ;
 Directeur de #KIFFFM ;
 Directeur de la #RadioParakou.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA SRTB doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire au moins d'un master ou diplôme équivalent (BAC+5) en management des entreprises ou des organisations, des médias, journalisme, finances, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative, dont trois ans au moins en tant que directeur dans le secteur privé ou public d'une entreprise, des médias ou des organisations, en journalisme, en finances, en télécommunications ou dans un domaine similaire ;

- avoir des compétences managériales éprouvées à travers les précédentes expériences professionnelles et une connaissance des meilleures pratiques de gouvernance ;
- avoir des connaissances approfondies et prouvées des secteurs de l'audiovisuel et du numérique ;
- connaître les défis de l'audiovisuel au Bénin et dans le monde ;
- avoir une bonne appréciation de la ligne éditoriale de chaque chaîne du groupe ;
- avoir une grande expertise commerciale pour négocier des partenariats commerciaux ;
- être doté d'excellentes compétences de priorisation et de planification des activités ;
- avoir une bonne connaissance des diverses fonctions de l'entreprise telles que le journalisme, la technique audiovisuelle, les finances ou encore le marketing ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une capacité d'analyse et de résilience démontrable concrètement à travers les expériences professionnelles passées ;
- avoir une capacité à stimuler les équipes ;
- avoir une capacité à supporter la pression et à résoudre les conflits lorsqu'ils se présentent ;
- avoir d'excellentes compétences en matière de communication et de prise de parole en public ;
- être bilingue français/anglais ;
- parler une langue locale serait un atout.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE BENIN TV doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent (BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une télévision généraliste ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la télévision ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE BENIN TV ALAFIA doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent

(BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;

- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une télévision en langues africaines ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la télévision ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE BENIN TV JUNIORS doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent (BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une télévision pour les enfants ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la télévision ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE RADIO BENIN doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent (BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio généraliste ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE RADIO BENIN ALAFIA doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent

(BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;

- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio en langues africaines ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.

LES CANDIDATS AU POSTE DE DIRECTEUR DE RADIO KIFF FM doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent (BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio de divertissement pour les jeunes ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.

Les candidats au poste de Directeur de Radio Parakou doivent avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master ou diplôme équivalent (BAC+5) en communication, journalisme, gestion des médias, télécommunications ou dans un domaine similaire ;
- avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle significative dont cinq (05) ans dans le monde des médias ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux de diffusion d'une radio de proximité ;
- avoir une connaissance approfondie de l'industrie des médias, des tendances de consommation et des réglementations en vigueur ;
- avoir une bonne connaissance d'une chaîne de production de la radio ;
- avoir une très bonne connaissance des nouveaux métiers liés à l'audiovisuel ;
- avoir une très bonne culture générale ;
- avoir une excellente capacité à travailler de manière autonome et à s'adapter aux différents contextes culturels et professionnels ;
- avoir une excellente capacité à gérer des équipes multi-compétentes et à travailler en mode matriciel ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- avoir une maîtrise de l'anglais dans un contexte professionnel serait un atout ;
- parler une langue locale du Bénin serait un atout.



atout.

Les candidats (es) aux postes de Directeur Général de la Société de Radio et Télévision du Bénin (SRTB S.A.) doivent soumettre un dossier de candidature complet comprenant :

- un (01) projet stratégique claire avec la définition d'une vision pour le groupe et chaînes sur cinq (05) ans autour de quatre (04) orientations stratégiques au plus avec un plan opérationnel décrivant pour chaque point, les objectifs et les axes stratégiques et un plan opérationnel décrivant la manière dont les stratégies contenues doivent être mises en œuvre ainsi que les indicateurs de performance cohérents devant chaque objectif prévu (Indications générales : police Arial, taille 12, interligne 1.5 ; à titre indicatif : Introduction : 2 pages ; Présentation et Diagnostic de la structure : 3 pages ; Vision et justification : 2 pages ; opérationnalisation des axes stratégiques : 10 pages, indicateurs de performance : 2 pages, Conclusion/résumé : 1 page). Le document ne doit pas dépasser 20 pages.

- une lettre de motivation dans laquelle le candidat justifie l'adéquation de son profil aux exigences requises pour le poste ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- les photocopies des diplômes obtenus ;
- un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- trois (03) lettres de référents avec contacts, ayant un lien avec les expériences professionnelles.

Les candidats (es) aux différents postes de Directeurs d'organe doivent soumettre un dossier de candidature complet comprenant :

- un (01) projet stratégique claire avec la définition d'une vision pour la chaîne sur cinq (05) ans autour de quatre (04) orientations stratégiques au plus avec un plan opérationnel décrivant pour chaque point, les objectifs et les axes stratégiques et un plan opérationnel décrivant la manière dont les stratégies contenues doivent être mises en œuvre ainsi que les indicateurs de performance cohérents devant chaque objectif prévu (Indications générales : police Arial, taille 12, interligne 1.5 ; à titre indicatif : Introduction : 2 pages ; Présentation et Diagnostic de la structure : 3 pages ; Vision et justification : 2 pages ; opérationnalisation des axes stratégiques : 10 pages, indicateurs de performance : 2 pages, Conclusion/résumé : 1 page). Le document ne doit pas dépasser 20 pages.

- une lettre de motivation dans laquelle le candidat justifie l'adéquation de son profil aux exigences requises pour le poste ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- les photocopies des diplômes obtenus ;
- un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- trois (03) lettres de référents avec contacts, ayant un lien avec les expériences professionnelles.

Les candidatures doivent être envoyées dans un dossier unique, dans l'ordre (lettre de motivation, curriculum vitae détaillé, photocopies des diplômes obtenus, casier judiciaire, lettres de référents, projet stratégique), en PDF à l'adresse recrutement_srtb@haac.bj du lundi 22 janvier 2024 au mercredi 21 février 2024.

Prière mettre en objet de votre mail : Recrutement SRTB – Poste concerné.
 Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable et ne sera par conséquent pas étudié.

Cotonou, le 22 janvier 2024

Le Président,

Rémi Prosper MORETTI

Savon Teint Caramel

Bienfaits
Nettoie en profondeur, rend la peau lisse, belle et éclatante.

Composition
Acide kojic, acides de fruits, huile essentielle, vitamine E, collagène, et d'autres ingrédients secrets.

300 g

JNT COSMETIC

Lait Teint Caramel

Bienfaits
Nettoie la peau en profondeur, la rend lisse, belle et éclatante.

Composition
Beurre de cacao, vitamine E, acide kojic, acides de fruits, etc.

be natural. be you.

BONUS >> CRÈME DE VISAGE

JNT COSMETIC +229 67260565

Gamme Bébé

- permet de faire ressortir le teint de votre bébé
- procure une peau plus lumineuse et éclatante
- ne décape pas la peau

100% NATUREL

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565

Crème Antiséptique

Pour le traitement des :

- troubles cutanés (tous types),
- démangeaisons de la peau,
- points noirs sur la visage,
- boutons d'après rasage,
- infections fongiques,
- éruptions cutanées,
- brûlures,
- dartres,
- acnés,
- etc.

AVANT

APRES

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565

Savon Teint Caramel POUR HOMME

Bienfaits
Nettoie en profondeur, rend la peau lisse, belle et éclatante.

Composition
Acide kojic, acides de fruits, huile essentielle, vitamine E, collagène, et d'autres ingrédients secrets.

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565

Kit Anti quintos

- Nettoie efficacement et délicatement les quintos des doigts sans abimer la peau.
- A base des essences gommantes.

AVANT

APRES

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565

Kit aux essences gommantes pour nettoyer les entre-jambes noirs.

AVANT

APRES

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565

Savon Teint Noir éclatant

Bienfaits
Ce savon élimine toutes les imperfections de votre peau telles que l'acné, les tâches, les dartres, etc. Il fait briller votre peau et la rends éclatante.

Composition
Fait à base du miel pur, beurre de Karité, poudre de camwood, glycérine, huile d'orange, acides de fruits, etc.

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565

Gommage Clarifiant

corps et visage pour tous types de teint à base d'acides de fruits.

Le gommage du corps : le rituel indispensable pour une peau qui respire la santé. C'est un incontournable des soins corporels. Il permet à l'épiderme de faire peau neuve et optimise l'efficacité de vos soins toutefois, en éliminant les cellules mortes de la peau en la laissant belle et douce.

be natural. be you.

JNT COSMETIC +229 67260565